Extraodinaire que ce pays nommé Cameroun ! Maurice Kamto qui a été vice-ministre de la justice pendant l'un des septennats le plus sanglants des trente ans du régime de Paul Biya démissionne, et chacun s'extasie en louanges ! Que dire, sinon paraphraser une phrase publiée il y a quelques jours dans *Le Jour* : *'Il y en a qui s'imaginent pouvoir faire carrière dans la poudrière.'* C'est sans doute le résumé de ces années passées par cet homme de droit comme on nous dit, dans le gouvernement de l'assassin, années qui se closent aujourd'hui de sa propre décision. Ainsi lui aussi aura ajouté son nom à la liste bien longue des juristes de la tyrannie, même si en claquant les portes à celle-ci, il nous rappelle que jusqu'ici seul quelques-uns ont démissionné de ce bourbier : un seul avant lui, en fait, Garga Haman Adji il y a vingt ans. Pourtant, faut-il applaudir comme le font certains dans la presse – et surtout dans celle où il avait des intérêts bien définis ? Faut-il souhaiter à cet intellectuel comme on le dit être, qu'il continue sa carrière ailleurs, par exemple dans l'international qui paraît-il l'appelle et serait heureux de l'avoir comme manœuvre du droit ?

Que non ! C'est qu'il faut bien que dans notre pays qui a vu de nombreux ministres du tyran être jetés en prison pour des crimes de corruption, l'échelle des valeurs du droit soit rappelée : le crime capital ce n'est pas le vol, mais bien le crime de sang. Et ce n'est pas le juriste démissionnaire, émérite de sa profession qui me démentira ici. Il se passe en effet que Maurice Kamto aura été ministre délégué à la justice aux moments même où notre pays aura vu se multiplier l'injustice la plus inadmissible dans nos cours, avec le 28 avril 2005, l'exécution à bout portant et après chasse à l'homme de Eloysius Embwam et Gilbert Nforlem, étudiants à l'université de Buéa, les 27-30 novembre 2006, l'exécution de Momo Benett et Ufeani Ivo, étudiants dans la même université. Enquête judiciaire a-t-elle été faite sur ces crimes ? Le clou évidemment c'est le massacre de février 2008, dont une cinquantaine de morts seulement ont été reconnus par le gouvernement, par le ministre de la justice justement, sans suite juridique, évidemment. Et les voici, ces Camerounais, dont un enfant de onze ans, Patrick Lionel Kameni, abattu dans la maison de ses parents, à Loum : Ndimah Lovert Fuambuh; Awana Touabe Blaise; Dibaben Étienne; Ebanga Ndongo Lurie; Ebwele Blaise; Issom Joseph Mustapha; Jabea Christian Daniel; Mbede Thomas Lucres; Mbeng Junior; Ngounou Edouard; Tsague Jules; Kameni Auriol; Kamga Romain; Owuboki Paul; Tantoh Emmanuel; Tekoh Roland; Bebbey Epee Thomas; Bonang Omang Jean Pierre; Che Emmanuel; Etchong Remy; Kamdem Kenmegne Jean; Maleg Thaddeus; Minkante Makamte Jonas; Nana Nameni Giresse; Alias Nono Laplage; Ngantchou Njenteng Timothee; Nintedem Aurelien; Nsoh Nsoh; Nyamsi Gervais; Onah Patrick Joseph; Oyema Paul; Steven Abbia Joseph; Tabungong Emmanuel; Anya Eyong Elvis; Awah Debene; Che Emmanuel Tanifor; Etong Taile Andre; Fontoh Isily; Ndogma Wamba Jules; Nsaba Michel; Saayem Jean De Dieu; Tchapda Eric Martial; Anthony Foment; Blaise Ebouele; Prudencia Bih. Ajoutons-y Tiwa Jacques qui avait échappé aux années de braise pour mourir lors de ces jours fatidiques, et j'en oublie d'autres sans doute.

Y a-t-il encore le droit au Cameroun ? C'est qu'il faut bien se dire que si en ces nuits fatidiques un discours présidentiel rappelait que force reviendrait à la loi, la faculté dans laquelle Maurice Kamto a enseigné et d'où il tire le respect qui lui est donné ici et là n'est pas une faculté de loi, *Law School*, comme on dirait en anglais. Et ce qu'il y a enseigné pendant des années aux étudiants n'a pas l'ambiguïté de l'allemand *'Recht'* qui implique aussi la raison, dont la raison du plus fort. Non, ce qui est enseigné chez nous c'est bien le droit, dont le plus important est sans doute les droits humains. Il faut bien le dire, parce que la particularité de la tyrannie qui nous tient depuis 1956 et qui nous étrangle depuis mai 1984, est qu'elle est l'architecture de juristes à plusieurs égards : elle se sert de manipulations de la loi pour fonder le triomphe de la force sur le droit. Dans cet annale sans doute les changements de la constitution qui ont eu lieu le 14 avril 2008, et c'est-à-dire alors que Maurice Kamto était vice-ministre de la justice du tyran, entreront dans le palmarès de la plus grande infamie : l'annulation de la limitation imposée sur le mandat présidentiel par un consensus politique, la *Tripartite*, mais surtout, oui, surtout l'introduction sans débat public de l'article 53 dans la constitution qui, fait unique dans toute l'Afrique, donne une immunité post-mandat au président de la République du Cameroun ! Quelle fut la responsabilité du juriste dans de telles dégringolades du droit ?

L'évolution politique de ces dernières années en Afrique nous a fait voir que le gouvernement ne protège plus les citoyens, mais au contraire les autorités de poursuites citoyennes. Redevenus citoyens ordinaires, les autorités peuvent ainsi répondre de leurs actes : ou alors simplement œuvrer à l'établissement de la vérité pour le bien commun. Ces derniers ans ont cependant aussi été vécus au Cameroun sous la frénésie de l'opération Epervier, tout comme ces derniers jours sous celle du rapport accusateur de la CONAC. Plus que la corruption, le crime capital demeure cependant le crime de sang, et personne n'a encore répondu de cette ligne rouge qui ces derniers ans, de 2005 surtout à aujourd'hui, se trace de plus en plus profondément dans notre cour publique au point d'y fabriquer un fleuve. Les morts de février 2008 n'ont pas eu la commission d'enquête parlementaire qu'ils méritaient, encore moins ceux d'avant, ni d'ailleurs ceux d'après, Serge Alain Youmbi par exemple dont la mort ce juin 2011 a encore défrayé la chronique. Jusque-là les responsables dans l'exécutif n'étaient pas encore libérés de cette protection que leur confère leur poste. Aujourd'hui avec la démission de Maurice Kamto, ministre délégué à la Justice jusqu'ici, il devient évident que l'heure n'est pas aux félicitations, mais à la mise en branle de la justice. Aujourd'hui vaut bien cette phrase du droit qu'il sait : *nemo auditur turpitudinem allegans*. Compatriotes, y a-t-il encore une justice dans notre pays ? Car il faut bien que la responsabilité aux sommets de l'Etat soit établie afin que notre pays devienne ce que chacun de nous citoyens souhaite et œuvre afin qu'il soit : **un Etat de droit.**

Patrice Nganang